

Mode de financement UNIRS
Hypothèse : UNIRS membre statutaire de Solidaires

Objectif : définir un mode financement permettant de s'acquitter de la cotisation annuelle à Solidaires soit le nombre d'adhésions dites directes (issues des UDIRS) multiplié par 4,67 euros (valeur au 1^{er} janvier 2024)

Fiche 1

On conserve le système actuel du barème à trois tranches (20,60,100 euros) en fonction du nombre d'adhérent-es (0 à 19-20 à 199-200 et plus)

Sur la base des adhésions enregistrées en 2023 il faut donc dégager un montant de cotisation de : $411 \times 4,67 = 1919,37$ euros à reverser à Solidaires

Ressources de l'UNIRS :

Cotisations encaissées :

Issues des structures nationales : 1380 euros (pour 6026 adhésions déclarées)

Issues des UDIRS : 980 euros (pour 396 adhésions déclarées)

Subvention à percevoir par Solidaires : 5000 euros (comme acté par décision antérieure et jusqu'ici limitée à 2500 euros car nous n'avons pas de cotisation à verser).

Total ressources disponibles : $1380 + 980 + 5000 = 7360$ euros plus diverses recettes : 100 euros (dons), 600 (participation aux repas des CA et AG) soit un total estimé à : **8166 euros**

Au vu du budget prévisionnel présenté à l'AG du 6 décembre 2023, total des dépenses : **10119,37 euros**

$8166 - 10119,37 = - 1953,37\text{€}$ (déficit)